



## FILIERE REP PMCB

### **Modalités de gestion des produits à double usage Bâtiment / TP : l'OCA Bâtiment, en lien avec la FDMC et la FNTP, décide des mesures de simplification de l'application de l'éco-contribution**

13/09/2023

#### **Les produits à double usage Bâtiment / TP**

Parmi les produits et matériaux assujettis à la REP PMCB et visés dans l'Avis aux producteurs du 10 décembre 2022<sup>1</sup>, certains produits ou matériaux sont, par destination, d'un usage double, c'est-à-dire qu'ils peuvent couramment être employés aussi bien dans le cadre d'activités visées par la REP PMCB (activités de construction, rénovation ou démolition du secteur du bâtiment ou de la parcelle bâtie) que dans le cadre d'activités de travaux d'ouvrage d'art ou de génie civil en dehors de la parcelle bâtie.

Une liste de ces produits à double usage a été mise à disposition de la filière par l'OCA Bâtiment sur [son site Internet](#) en mai 2023, conjointement à un Flash Info décrivant les modalités de gestion de l'application de l'éco-contribution sur ces produits.

Ces modalités prévoient la remise d'attestation d'exonération de l'éco-contribution en cas d'achat de ces produits pour un usage non Bâtiment en cas de vente directe, et l'application systématique de l'éco-contribution en cas de vente indirecte.

#### **Des mesures de simplification travaillées en partenariat avec la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC) et la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)**

Depuis de nombreux mois, l'OCA Bâtiment, la FDMC et la FNTP ont travaillé conjointement à la recherche de solutions de simplification pour la gestion de ces produits à double usage Bâtiment / TP, satisfaisant l'ensemble des acteurs.

---

<sup>1</sup> Avis relatif au champ d'application de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment - NOR : TREP2232096V  
A télécharger : [REP PMCB -avis au producteur-vpubliee \(ecologie.gouv.fr\)](#)

Face à la nécessité de simplification du dispositif actuel, ces acteurs ont entériné de nouvelles règles de gestion :

Pour les quantités mises sur le marché à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023, pour chaque produit actuellement considéré comme à double usage Bâtiment / TP, un arbitrage est appliqué : ce produit devient, par convention, alternativement :

- PMCB
- Non PMCB
- Et dans des cas très limités, le produit reste « à double usage Bâtiment / TP »

Si le produit est classé « PMCB » : l'éco-contribution est appliquée systématiquement par le producteur, quel que soit l'usage final du produit. Tous les acheteurs de ce produit doivent s'acquitter de l'éco-contribution. Le système des attestations disparaît de ce fait pour ces produits.

Si le produit est classé « Non PMCB » : l'éco-contribution n'est jamais appliquée sur le produit, quel que soit son usage final. Le système des attestations disparaît également de ce fait pour ces produits.

Pour les produits qui demeurent classés comme « à double usage Bâtiment / TP » et qui font l'objet d'une revente en distribution, les travaux entre les différentes parties prenantes n'ont pas permis d'aboutir à des règles de déclaration consensuelles, qui conviendraient à l'ensemble des acteurs économiques de la chaîne de commercialisation de ces produits. Le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires est saisi de la question par l'OCA Bâtiment.

**La liste des arbitrages pris figure en annexe et sur le site de [l'OCA Bâtiment](#).**

Cette liste fera l'objet d'un suivi et d'un bilan d'application dans un délai de six mois.

## ANNEXE – Liste des arbitrages pris pour les produits à double usage Bâtiment / TP

Version du 13/09/2023

		Arbitrages valables à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2023		
	PMCB actuellement dans la liste des PMCB à double usage B/TP	PMCB	Non PMCB	PMCB demeurant à double usage B/TP
<b>CAT 1</b>	Béton coulé en place et ses constituants, notamment : – Béton ou mortier prêt à l'emploi – Prémix (mélange de ciment, granulats, adjuvants) – Granulat (dont sable) – Ciment – Adjuvants pour béton	- Sable et gravillons conditionnés - Prémix conditionné en sac - Mortier prêt à l'emploi conditionné - Ciment conditionné - Granulat conditionné - Adjuvant conditionné ≤ 215 L - Mortier de scellement et de voirie ≤ 900 kg	Adjuvant > 215L Mortier de scellement et de voirie > 900kg en vrac	Béton prêt à l'emploi Mortier prêt à l'emploi Granulats en vrac Ciment en vrac Adjuvant en vrac Prémix en vrac
<b>CAT 1</b>	Tuyaux, produits d'assainissement préfabriqués en béton: – Tuyaux, pièces de raccords, buses, anneaux, etc. – Regards, boîtes de branchement et d'inspection, chambres de bouches d'égout, réhausses, dalles réductrices, dalles de fermeture, etc.	Tuyaux selon règles de coupure de l'avis aux producteurs pour les tuyaux métalliques et plastiques : - produits relevant d'une norme spécifique à un usage bâtiment ou évacuation, ou : o jusqu'au DN90 inclus pour les produits utilisés en assainissement	Tout le reste	

Arbitrages valables à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2023				
	PMCB actuellement dans la liste des PMCB à double usage B/TP	PMCB	Non PMCB	PMCB demeurant à double usage B/TP
<b>CAT 1</b>	Éléments pour réseaux préfabriqués en béton – Caniveaux hydrauliques et autres (pour câbles, canalisations) – Mâts, candélabres – Chambres de télécommunication, coffrets, bornes pavillonnaires, etc.	Bornes pavillonnaires	Tout le reste	
<b>CAT 1</b>	Produits pour voirie et environnement préfabriqués en béton: – Pavés (pavés drainants, pavés à écarteurs, dalles gazon...) – Dalles de voirie – Bordures et caniveaux (dont caniveaux de chaussée et bordurettes)	Pavés : épaisseur inférieure ou égale à 6 cm Dalles : épaisseur inférieure ou égale à 6 cm Bordurette de type P1 P2 P3 P4	Pavé : épaisseur supérieure à 6 cm Dalles : épaisseur supérieure à 6 cm Bordures de type T1 T2 T3 T4, CS1 CS2 CS3 CS4 Caniveaux CC Quai-bus	
<b>CAT 1</b>	Equipements d'épuration préfabriqués en béton: - fosses septiques - épurateurs - séparateurs - décanteurs - assainissement non collectif	Tout		

		Arbitrages valables à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2023		
	PMCB actuellement dans la liste des PMCB à double usage B/TP	PMCB	Non PMCB	PMCB demeurant à double usage B/TP
<b>CAT 1</b>	Clôtures, éléments de construction légers préfabriqués en béton - Eléments pour clôture et séparations tels que les panneaux pleins et ajourés, les lisses, les poteaux, les éléments annexes de clôture, les couronnements, les chaperons, les couvertines, les éléments de fondation, les plots pour poteaux, etc. - Eléments de construction légers pour les garages, les abris, les conteneurs déchets	Tout		
<b>CAT 1</b>	- Chaux - Liant à base de chaux	- Chaux conditionnée	- Chaux en vrac - Liant à base de chaux	
<b>CAT 1</b>	- Revêtements de sol de voirie (pavés, dalles, bordures) en pierre de construction	Pavés : épaisseur inférieure ou égale à 6 cm Dalles : épaisseur inférieure ou égale à 6 cm Bordurette de type P1 P2 P3 P4	Pavé : épaisseur supérieure à 6 cm Dalles : épaisseur supérieure à 6 cm Bordures de type T1 T2 T3 T4, CS1 CS2 CS3 CS4 Caniveaux CC Quai-bus	
<b>CAT 1</b>	Enrobé bitumineux et produits d'application de bitume			Enrobé bitumineux et produits d'application de bitume
<b>CAT 1</b>	Asphalte			Asphalte

		Arbitrages valables à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2023		
	PMCB actuellement dans la liste des PMCB à double usage B/TP	PMCB	Non PMCB	PMCB demeurant à double usage B/TP
<b>CAT 1</b>	Granulats de drainage (drains...)	Granulats de drainage conditionnés		Granulats de drainage en vrac
<b>CAT 1</b>	Granulats de remplissage pour voiries, réseaux, distribution (VRD)	Granulats de remplissage conditionnés		Granulats de remplissage en vrac
<b>CAT 2</b>	Acier de ferrailage			Acier de ferrailage

Arbitrages valables à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2023				
	PMCB actuellement dans la liste des PMCB à double usage B/TP	PMCB	Non PMCB	PMCB demeurant à double usage B/TP
<b>CAT 2</b>	– Produits métalliques structurels (poutres...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les tubes formés à froid (selon EN 10219) d'épaisseur inférieure à 40 mm</li> <li>• Les profilés formés à froids d'épaisseur inférieure à 8 mm</li> </ul>	Profils ouverts laminés à chaud, si l'une des conditions suivantes est remplie <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nuance acier au-delà de S420</li> <li>• Qualité d'acier au-delà ou égale à K2</li> <li>• Epaisseur (aile ou âme) au-delà de 50 mm</li> <li>• Acier selon marquage "NF acier" (fascicule 66)</li> </ul> Tôles et plaques, si l'une des conditions suivantes est remplie <ul style="list-style-type: none"> <li>• Epaisseur au-delà de 80 mm : ouvrages hors bâtiment</li> <li>• Nuance au-delà de S460</li> <li>• Qualité au-delà ou égal à M,N</li> <li>• Acier selon marquage "NF acier" (fascicule 66)</li> </ul> Tubes et profilés creux fermés, si l'une des conditions suivantes est remplie <ul style="list-style-type: none"> <li>• Profils formés à froid et finis à chaud (EN10210), d'épaisseur au-delà de 45mm</li> <li>• Acier selon marquage "NF acier" (fascicule 66)</li> </ul>	
<b>CAT 2</b>	Enduits bitumineux d'étanchéité	Enduits bitumineux d'étanchéité de bâtiment (pour fondations,	Enduits bitumineux d'étanchéité pour voirie	

		Arbitrages valables à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2023		
	PMCB actuellement dans la liste des PMCB à double usage B/TP	PMCB	Non PMCB	PMCB demeurant à double usage B/TP
		soubassement, toit terrasse, imperméabilisation...)		
<b>CAT 2</b>	– Colle bitumineuse	– Colle bitumineuse		
<b>CAT 2</b>	– Produits liquides pour relevés à base de bitumes	– Produits liquides pour relevés à base de bitumes		
<b>CAT 2</b>	– Primaires bitumineux	– Primaires bitumineux		
<b>CAT 2</b>	Produits de séparation et pré-traitement des eaux	Produits de séparation et pré-traitement des eaux		
<b>CAT 2</b>	Géotextiles	Produits définis par la norme 133181 / A1 et ayant une - Largeur max 2m, - et longueur max 80m - Grammage maximal 150g/m <sup>2</sup> (référence DTU 64-1)  - tous les géotextiles pour piscine	Autres géotextiles	